

7 novembre 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>AUSY (Eurolist)</p>

Par courrier du 6 novembre 2007, la société Alten (40 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt), contrôlée par la société SGTI, a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 octobre 2007, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5% du capital de la société AUSY, et détenir à cette date 174 110 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et 3,66% des droits de vote de cette société (1), ainsi que 16 281 OCEANES donnant droit, par conversion, à 16 281 actions AUSY.

Par ailleurs, la société Alten a précisé détenir, au 6 novembre 2007, 175 704 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 5,28% du capital et 3,69% des droits de vote de cette société (1), ainsi que 16 281 OCEANES donnant droit, par conversion, à 16 281 actions AUSY.

(1) Sur la base d'un capital composé de 3 325 897 actions représentant 4 758 515 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.